



PROMOUVOIR
FORMER
ENCOURAGER
RECOMPENSER
www.fondationvarenne.fr

ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

Année scolaire 2025-2026

« Racontez-moi... » :

un concours d'écriture et d'illustration graphique

4 000 € de dotation

Règlement

Un objectif pédagogique dans le cadre de l'éducation aux médias

La principale mission de la Fondation Varenne (FAV) est consacrée à l'éducation aux médias. C'est pour cela qu'elle propose un dispositif pédagogique d'apprentissage de la collecte et du traitement de l'information.

Ce concours, intitulé « Racontez-moi... » s'inscrit dans le cadre des directives ministérielles en matière d'éducation aux médias (EMI).

Cette action vise à permettre aux élèves de comprendre la fabrication et la diffusion d'une information grâce à la pratique.

La vocation de la presse de proximité est de raconter la vie locale. Nous vous proposons donc de partir à la découverte de votre commune, de votre quartier et de raconter, par le texte et par l'image, ce que vous avez vu et entendu. Parlez également de vos rencontres ; de toutes celles et de tous ceux qui participent à cette vie locale, l'animent, la racontent. Ils en sont souvent la mémoire et les acteurs. Ils sont généralement des sources inépuisables d'informations.

Pour réaliser le travail que le concours propose, il est important de procéder selon deux étapes essentielles : le reportage et la rédaction (ou le traitement de l'illustration).

Le reportage nécessite d'aller sur le terrain. On y découvre ce qui va constituer le sujet : un lieu, un bâtiment, une association, un atelier d'artisan, etc. On y rencontre les acteurs de la vie locale et on procède à l'interview qui permet de recueillir la parole.

L'écriture de l'article correspond à la deuxième phase et respectera les règles principales de l'exercice : vérification des sources et des informations, rédaction en termes simples et ordonnés (hiérarchisation de l'information, etc.).

Le traitement de l'illustration, c'est-à-dire de la photo mais aussi du dessin, par exemple, est prise en compte dans ce concours : qualité de l'image, pertinence de la légende, cohérence texte/image, etc.

Les enfants des écoles de CM1-CM2, les collégiens, les lycéens vivent dans un environnement riche d'un patrimoine dont ils n'appréhendent pas toujours l'intérêt et l'importance. L'ambition de ce concours est de les inciter à observer, repérer, décrire et présenter un élément du patrimoine naturel, artistique, architectural, industriel ou social qui les entoure. Ce faisant, il s'agit de les mettre en situation d'écrire et de porter un regard sur l'objet de leur travail. Cela doit consister en une prise de contact avec l'écriture du journaliste et du photographe de presse.

Les thèmes retenus sont les suivants « Racontez-moi votre ville, votre village, votre quartier autour de la vie quotidienne, des activités commerciales ou industrielles, des activités agricoles, des activités associatives ».

Ce concours est ouvert à tous les élèves de CM1-CM2, les collégiens, les lycéens (d'enseignement général, technologique, professionnel et agricole) des établissements publics et privés **de l'académie de Clermont-Ferrand**. Il bénéficie du soutien du Journal La Montagne, du rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand, l'Enseignement catholique et le CLEMI.

Lancé en octobre 2025, la remise des prix aura lieu en **mai et juin 2026**.

Les partenaires

La Fondation Varenne, organisatrice de ce concours, souhaite s'associer à des partenaires qui partagent ses objectifs. On trouve naturellement l'Éducation nationale ainsi que les collectivités territoriales pour chacun des niveaux de scolarité de l'école, du collège et du lycée.

Le concours

Trois catégories sont proposées correspondant chacune à un cycle d'enseignement : les écoles, les collèges et les lycées.
Chaque catégorie sera dotée de trois prix.
Le montant global de la dotation est de 4000 €.

Les candidatures doivent être portées par des classes ou ateliers médias. Chaque classe ou atelier média pouvant présenter les travaux de trois équipes au maximum composées, chacune, de trois à quatre élèves. La préparation des travaux s'effectue sous la conduite d'un professeur.

La production demandée aux équipes

Une courte notice d'une dizaine de ligne présentant le choix de l'élément du patrimoine choisi.
Un article destiné à la publication comportant : un titre, un chapô introductif de 200 signes, le texte d'un article avec ses intertitres éventuels.

Type de police à utiliser Arial.

Taille des caractères : Titre 16 sur une ligne / Intertitre 14 (collèges et lycées) / Corps du texte 12.

Le corps du texte ne devant en aucun cas dépasser 1500 à 2000 espaces-signes pour les écoles et les collèges (une page A4 recto/verso) et 2000 à 2500 espaces-signes pour les lycées (deux pages A4 recto/verso).

Une photo légendée ou autre illustration (dessin) devra accompagner le reportage (en PDF).

Le jury sera particulièrement attentif au respect des principes de base du traitement de l'information : respect du propos et vérification des sources et des informations, respect des formats imposés.

Droits

Les travaux ainsi réalisés sont libres de droit. Les textes et les images devront respecter les dispositions en vigueur, tant en matière législative, déontologique et d'éthique journalistique.

Les sites, journaux et divers organismes qui se sont engagés par convention à publier les travaux des élèves s'engagent également à ne pas utiliser ces textes et images à des fins commerciales ou de publicité.

Ces journaux ou organismes sont libres de ne pas publier tout document qui ne leur paraîtrait pas conforme aux textes en vigueur et/ou à leur ligne éditoriale. De même, tout texte pourra subir les modifications habituelles dans un cadre éditorial professionnel.